

Langue : Français

Original : Anglais



FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT

PROJET : PROGRAMME D'APPUI À L'INFRASTRUCTURE DE COMMERCIALISATION, À L'AJOUT DE VALEUR ET À LA FINANCE RURALE (MIVARFP)

PAYS : TANZANIE

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date : 17 mai 2011

Équipe d'évaluation

Chef d'équipe : Ibrahim Amadou, Agroéconomiste principal, OSAN.1
Membres de l'équipe : Jonathan Nyamukapa, Spécialiste de la gestion financière supérieur, OSAN.1 ; Ulrich Boysen, Spécialiste de l'agro-industrie principal, OSAN.2 ; Mme Kisa Mfalila, Environnementaliste, OSAN.4 ; Dennis Rweyemamu, Agronome, TZFO ; Balizi Hija, Chargé des achats, TZFO, et Evaristus Kuatsinu, Ingénieur-conseil Génie civil/Infrastructure

Directeur sectoriel (OIC) : Alex Mend, OSAN.1
Directeur sectoriel, a.i. : Adbirahman Beileh, OSAN
Directeur régional : Gabriel Negatu, OREA

Pairs évaluateurs

Sebastian Okeke, Agroéconomiste supérieur, OSAN.1
Tarek Ahmed, Ingénieur de l'irrigation supérieur, OSAN.3
Asaph Nuwagira, Expert de l'agriculture et du développement rural, UGFO ;
Charles Corliss Wetherill, Expert de l'agro-industrie, OSAN.1

TABLE DES MATIÈRES

I.	AXE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION.....	1
1.1	LIENS ENTRE LE PROJET ET LA STRATEGIE DU PAYS	1
1.2	JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA BANQUE.....	2
1.3	COORDINATION ENTRE LES BAILLEURS DE FONDS	2
II.	DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1	OBJECTIF DU PROJET	3
2.2	COMPOSANTES DU PROJET	4
2.3	SOLUTIONS TECHNIQUES RETENUES ET AUTRES OPTIONS EXPLORÉES	5
2.4	TYPE DE PROJET	6
2.5	COUT DU PROJET ET MODALITES DE FINANCEMENT	6
2.6	ZONE DU PROJET ET POPULATIONS BENEFICIAIRES	7
2.7	PROCESSUS PARTICIPATIF MIS EN ũ UVRE POUR L'IDENTIFICATION, LA CONCEPTION ET L'EXECUTION DU PROJET	8
2.8	EXPERIENCES DU GROUPE DE LA BANQUE, ENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION DU PROJET	8
2.9	INDICATEURS DE PERFORMANCE CLES	9
III.	FAISABILITÉ DU PROJET.....	11
3.1	PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	11
3.2	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	11
IV.	MISE EN ũ UVRE	14
4.1	MODALITES DE MISE EN ũ UVRE	14
4.2	SUIVI	17
4.3	GOUVERNANCE	17
4.4	VIABILITE	17
4.5	GESTION DES RISQUES	18
4.6	RENFORCEMENT DES SAVOIRS.....	18
V.	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET POUVOIRS.....	19
5.1	INSTRUMENT JURIDIQUE	19
5.2	CONDITIONS LIEES A L'INTERVENTION DE LA BANQUE	19
5.3	CONFORMITE AUX POLITIQUES DE LA BANQUE	19
VI.	RECOMMANDATION.....	20

APPENDICE I : CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME

APPENDICE II : TANZANIE : INDICATEURS SOCIOECONOMIQUES COMPARATIFS

APPENDICE III : TABLEAU RECAPITULATIF DU PORTEFEUILLE DE LA BAD EN TANZANIE

Équivalences monétaires

Avril 2011

Unité monétaire	=	Shilling tanzanien (TZS)
1 UC	=	2313,20 TZS
1 UC	=	1,5855 \$EU

Exercice budgétaire

1^{er} juillet ó 30 juin

Poids et mesures

1 tonne	=	2 204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds (ft)
1 millimètre (mm)	=	0,03937 inch (ö)
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

AAMP	Programme de modernisation agricole au niveau local
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
AMSDP	Programme de développement du système de commercialisation agricole
AON	Appel d'offres national
A-WG	Groupe de travail Agriculture (A-WG) du Groupe des partenaires au développement
AWPB	Programme de travail et budget annuels
BAD	Banque africaine de développement
CAADP	Programme global de développement agricole pour l'Afrique
CCR	Conseil consultatif régional
CD	Conseil de district
CPP	Comité de pilotage du programme
DED	Directeur exécutif de district
E&E	Exploitation et entretien
ECP	Équipe de coordination de projet
EFD	Équipe de facilitation niveau district
FAD	Fonds africain de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
GPD	Groupe des partenaires au développement
IPC	Indicateur de performance clé
ISSC	Comité de pilotage intersectoriel
LMIC	Comité local des infrastructures de commercialisation
MANR	Ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles
MKUKUTA	Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté ó en Swahili

MKUZA	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de Zanzibar ó en Swahili
MUVI	Sigle du Programme de soutien aux petites et moyennes entreprises ó en Swahili
NEMC	Conseil national de gestion environnementale
NFB	Non-financé par la Banque
NSADP	Projet de développement agricole en faveur des petits exploitants agricoles du Nord-Ouest
NSGRP	Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
PAM	Programme alimentaire mondial
PDSA	Programme de développement du secteur agricole
PFD	Personne focale de district
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PMO	Bureau du Premier ministre
PSE	Système de planification, de suivi et d'évaluation
PSFR	Programme de services financiers ruraux
RAP	Rapport d'achèvement de projet
RMP	Revue à mi-parcours
S&E	Suivi et évaluation
SEP	Suivi et évaluation de programme
SGDC	Système de gestion et de diffusion des savoirs
SIG	Système d'information sur la gestion
TREI	Taux de rentabilité économique interne
TRF	Taux de rentabilité financière
TZFO	Bureau de la BAD en Tanzanie
VAN	Valeur actualisée nette
WRS	Système de reçus d'entrepôt
ZSGRP	Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté de Zanzibar

Informations sur le prêt

Informations sur le client

EMPRUNTEUR : République unie de Tanzanie

ORGANE D'EXÉCUTION : Bureau du Premier ministre

Plan de financement

Source	Montant (en millions d'UC)	Instrument
PRÊT FAD	40,00	Prêt-projet
Gouvernement/districts	2,08	Fonds propres
Communautés bénéficiaires	0,11	s/o
Autres bailleurs de fonds (FIDA, AGRA)	63,30	
TOTAL COÛT	105,49	

Informations clés sur le financement du FAD

Monnaie du prêt	UC
Type d'intérêt*	s/o
Différentiel de taux d'intérêt *	s/o
Commission d'engagement *	0,5 %
Autres frais*	0,75 % de commissions de service
Durée	600 mois
Différé d'amortissement	120 mois
TRF, VAN (scénario de référence)	B/C: n/d VAN: n/d
TREI (scénario de référence)	22,4 % VAN : 215,8 milliards de TZS

**le cas échéant*

Chronogramme - Principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	Octobre 2010
Approbation du projet	Juin 2011
Entrée en vigueur	Septembre 2011
Achèvement	Septembre 2016
Dernier décaissement	Décembre 2016
Dernier remboursement	50 ans ; décembre 2066

Résumé du projet

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

1. Le Programme d'appui à l'infrastructure de commercialisation, à l'ajout de valeur et à la finance rurale (MIVARFP) vise à intensifier certaines des activités menées avec succès dans le cadre de la première phase du Programme de développement des systèmes de commercialisation agricole (AMSDP), financé par la Banque et le FIDA. Le programme dans son ensemble comporte trois principaux volets, à savoir : i) développement des infrastructures et systèmes de marché ; ii) finance rurale ; et iii) coordination du programme. Le programme, dont le coût global est estimé à 105,49 millions d'UC, sera mis en œuvre sur 5 ans (2011-2016) et sera cofinancé par le FIDA et l'AGRA. La contribution de la Banque se chiffre à 40 millions d'UC (38 %) et celle du gouvernement, y compris les ressources attendues des communautés bénéficiaires, à 2,19 millions d'UC (2%), hors droits et taxes.

2. En raison des ressources limitées, les activités liées à l'infrastructure de commercialisation et à l'ajout de valeur, devant être financées par la Banque dans le cadre de la composante 1, seront exécutées dans 32 districts (sur 129) de 16 régions identifiées (14 en Tanzanie continentale et 2 à Zanzibar), compte tenu des possibilités économiques qu'offrent celles-ci en matière de production de cultures essentielles et d'élevage. Les composantes du programme qui seront financées exclusivement par le FIDA et l'AGRA seront mises en œuvre dans tout le pays. Les 32 districts visés ont une population globale d'environ 6,1 millions d'habitants (1,2 million de ménages dont 270 000 sont dirigés par des femmes) qui bénéficieront directement ou indirectement du programme. Les femmes constituent 88 % de la main-d'œuvre agricole et elles dirigent 23 % des ménages. Les principaux avantages attendus de la composante développement des infrastructures et des systèmes de commercialisation financée par la Banque sont l'amélioration des opportunités commerciales et le renforcement de la valeur ajoutée pour les produits de base visés¹, ce qui devrait accroître les revenus des ménages des petits exploitants participant au programme. Ces avantages résulteront principalement de : i) l'amélioration de l'accès aux biens, services, marchés et informations ; ii) la baisse des coûts de transaction ; iii) la baisse des pertes post-récoltes ; iv) l'amélioration de la sécurité alimentaire ; v) l'amélioration de la qualité des produits et l'augmentation du prix à la production (bord champ) ; vi) l'augmentation de la production et de la productivité ; et vii) l'accroissement des économies d'échelle. L'augmentation de la production, des revenus et des emplois en milieu rural induira une augmentation de la demande de biens et services, ce qui devrait générer des revenus additionnels, créer des emplois et accroître les recettes fiscales de l'État. L'accroissement des exportations et/ou la baisse des importations permettront d'acquérir/économiser des devises. Les consommateurs devraient également bénéficier d'une plus grande disponibilité de produits alimentaires de meilleure qualité, ce qui améliorera la sécurité alimentaire. Les avantages institutionnels incluront i) une bonne organisation des groupements de production et de commercialisation, ii) la gestion durable des investissements dans les infrastructures de commercialisation prioritaires par les conseils de district et les communautés locales, et iii) une plus grande capacité des acteurs du secteur privé à administrer de façon durable, le système des reçus d'entrepôt (WRS) dans l'intérêt des paysans. Le programme devrait également avoir des retombées positives aux plans environnemental et social, notamment une

¹ Les principaux produits ciblés sont : le riz, le maïs, le sorgho, le manioc, le haricot, le tournesol, les épices, l'élevage (produits laitiers et viande) et le poisson.

baisse générale de la pauvreté en milieu rural et la création d'entreprises agricoles viables. La vie des femmes, qui représentent près de la moitié des 76 % des acteurs du monde agricole, devrait s'en trouver améliorée.

ÉVALUATION DES BESOINS

3. La composante Infrastructures de commercialisation, financée par le FAD, est un prolongement du Programme de développement des systèmes de commercialisation agricole (AMSDP), financé par la Banque et le FIDA. Le rapport d'achèvement de projet (RAP) concernant les activités de l'AMSDP, établi en juin 2009, a permis de confirmer que le programme a contribué : à l'accroissement de la proportion de routes praticables en toute saison et à la baisse du nombre de ménages vivant à plus de 10 km des routes praticables ; à l'accroissement du volume de biens déplacés à l'intérieur et à l'extérieur des zones cibles et de l'accès des produits agricoles aux marchés ; et à la hausse du prix des produits agricoles ainsi que des recettes perçues par les districts. En juillet 2009, le Gouvernement de la République unie de Tanzanie (gouvernement) a officiellement salué l'impact positif de l'AMSDP et du Programme de services financiers ruraux (PSFR), financé par le FIDA, sur les populations pauvres des zones rurales, et a demandé l'appui du Groupe de la Banque et du FIDA pour en faire bénéficier l'ensemble du pays, y compris Zanzibar. Le présent programme devrait permettre d'approfondir les acquis de l'AMSDP, notamment de remettre en état les infrastructures de commercialisation du pays, afin d'améliorer la gestion des marchés, la production agricole, les revenus et les moyens de subsistance, ce qui devrait réduire la pauvreté dans le pays.

4. La Tanzanie risque de ne pas atteindre ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté du fait du mauvais état de ses infrastructures. Ce mauvais état est une cause importante de la proportion élevée (83%) des dépenses de commercialisation imputable aux frais de transport de produits agricoles comme le maïs. Ainsi, l'encouragement à investir dans le programme MIVARF améliore les marges de profit des agriculteurs, notamment par la baisse des coûts d'exploitation et la création de valeur ajoutée. Les activités financées par le FAD dans le cadre du programme proposé sont la construction et la réhabilitation d'infrastructures de commercialisation, pour en faire des centres d'échanges commerciaux et sociaux, ainsi que des centres de croissance qui engendreront d'autres activités/entreprises auxiliaires. Avec l'amélioration des marchés et l'augmentation/la réhabilitation des routes de desserte, les petits agriculteurs pourront vendre leurs produits à des prix compétitifs, ce qui profitera aux consommateurs. Les activités d'autonomisation des producteurs et de finance rurale (financées par le FIDA et l'AGRA) favoriseront l'accès des bénéficiaires aux crédits, ce qui créera une synergie entre les différentes activités du programme.

VALEUR AJOUTÉE DE LA BANQUE

5. Le programme offrira l'occasion d'exploiter les enseignements tirés des précédents projets du Groupe de la Banque et du FIDA en matière de développement agricole et rural (notamment la première phase de l'AMSDP), et d'étendre les partenariats au secteur privé et aux partenaires au développement. Le partenariat entre la Banque et le FIDA pour le financement du MIVARFP s'appuie sur les conclusions de l'évaluation conjointe des politiques et opérations des deux institutions dans le domaine du développement agricole et rural en Afrique², à savoir a) que la BAD et le FIDA ont des rôles distincts mais

² L'agriculture africaine : vers des partenariats ciblés ó Une évaluation conjointe des politiques et activités menées par la BAD et le FIDA dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Avril 2010

complémentaires, très pertinents pour les besoins de l'Afrique en matière de développement agricole et rural ; et b) que les deux institutions devraient approfondir leur partenariat en exploitant leurs avantages comparatifs respectifs. Il existe entre la Banque et le FIDA un protocole d'accord en vertu duquel la Banque finance les activités/programmes liés aux infrastructures matérielles, tandis que le FIDA se consacre essentiellement aux services logiciels. Dans le cadre du présent programme, la Banque financera l'essentiel des infrastructures, tandis que le FIDA et l'AGRA financeront la composante finance rurale et la sous-composante autonomisation des producteurs. Les activités prévues au titre de ces deux volets permettront aux bénéficiaires des infrastructures de commercialisation financées par la Banque d'avoir un meilleur accès aux crédits, ce qui créera des complémentarités entre les différentes activités du programme. Celui-ci permettra de résoudre certains problèmes cruciaux en vue de promouvoir un développement agricole durable et de lutter contre la pauvreté liée au développement du secteur privé, aux services financiers et aux marchés ruraux, questions qui dans l'actuel Programme de développement du secteur agricole (PDSA) ne constituent pas une priorité.

GESTION DES SAVOIRS

6. Une *étude de référence* sera réalisée au cours du premier semestre de la première année du projet afin d'établir des repères pour l'évaluation des réalisations et de l'impact du programme sur les bénéficiaires. Dans chaque district concerné par le programme, sera réalisée une étude qui présentera brièvement les types et le nombre d'activités génératrices de valeur ajoutée et de revenus mis en œuvre par les micro et petites entreprises du district. L'étude identifiera également les contraintes et potentialités, ainsi que les besoins en termes de renforcement des capacités des entrepreneurs, d'infrastructures et de services essentiels. Les études analytiques contiendront des informations susceptibles d'aider les chargés de l'exécution et autres parties prenantes du programme dans leurs prises de décisions. Le programme financera par ailleurs la conception d'un système de gestion des savoirs (GC) comprenant un système approprié de suivi et de documentation ; la conception de dispositions institutionnelles appropriées, notamment pour la passation des marchés et la gestion financière, le suivi, l'évaluation et la documentation, la gestion des savoirs, la communication ; et l'appui au programme axé sur les connaissances, la prise de décision et le dialogue sur les politiques.

Cadre logique axé sur les résultats

Pays et titre du projet :	Tanzanie : Programme d'appui à l'infrastructure de commercialisation, à l'ajout de valeur et à la finance rurale (MIVARFP)
But du projet :	Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire en milieu rural

CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION		
	Indicateur (y compris ISC)	Données de référence	But				
IMPACT	Baisse de la pauvreté monétaire Renforcement de la sécurité alimentaire Augmentation de la croissance agricole	Pourcentage de ménages n'ayant pas les moyens de faire face aux besoins essentiels Baisse de la proportion de ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté Taux de progression de la croissance agricole	37,6 % en 2009 19 % en 2009 2,7 % en 2009	20,4 % en 2015 17 % en 2015 6,3 % en 2015	Bureau national des statistiques		
	RÉALISATIONS	1. Amélioration de l'accès des petits producteurs et commerçants aux marchés agricoles	Revenus générés par les marchés/installations de stockage Frais de transport bord champ au marché principal	3 millions de \$EU p.a. 6,4 \$EU la tonne	6 millions de \$EU p.a. d'ici le 5 ^{ème} exercice Baisse de 25 % au bout du 5 ^{ème} exercice	RAP et système S&E	Retards dans les réformes du gouvernement Viabilité des marchés et des installations de stockage, en termes notamment de poursuite des opérations et de programmation de la maintenance
		2. Réduction des pertes post-récolte concernant les principales cultures vivrières	Proportion de pertes post-récolte pour le maïs et le riz	Maïs ó 22 % Riz ó 13 %	Maïs ó 14 % Riz ó 9 %		Mesures d'atténuation : Les ingénieurs de district seront formés afin d'assurer la continuité et l'entretien des infrastructures au terme des contrats. Une proportion des revenus sera conservée pour faire face aux frais d'exploitation et d'entretien
		3. Accroissement des revenus des producteurs et des commerçants	Moyen par habitant - Revenu agricole mensuel par ménage	11 324 TZS (8 \$EU)	Augmentation de 25 % au bout du 5 ^{ème} exercice		

RÉSULTATS	<p>Composante I. Conception d'infrastructures et de systèmes de marché</p> <p>Sous-composante 1 : Infrastructures de commercialisation</p> <p>1.1 Construction/réhabilitation et entretien des marchés et des installations de stockage des zones rurales</p> <p>1.2 Amélioration des voies de desserte afin de les rendre praticables en toute saison</p> <p>1.3 Formation du personnel de l'État afin de le doter des capacités requises pour gérer de façon durable les infrastructures de commercialisation des produits alimentaires</p>	<p>1.1 Nb. d'installations de stockage et de marchés construits/réhabilités</p> <p>1.2 Km de routes construites/réhabilitées</p> <p>1.3.1 Nb. de comités pour les infrastructures de commercialisation locales (LMIC) constitués et en service</p> <p>1.3.2 Nb. et type d'infrastructures de commercialisation locales gérées par les comités</p>	ND	<p>1.1: 70 (36 marchés -25 chambres froides ; 2 glacières ; 32 installations de stockage) marchés/installations de stockage construits/réhabilités</p> <p>1.2: 1 550 km de routes de desserte améliorées</p> <p>1.3: 70 LMIC en service (720 membres ; dont 40 % de femmes)</p>	<p>Rapports trimestriels.</p> <p>Rapports de la passation des marchés, rapports d'audit, RMP et RAP</p>	<p>Résistance des bénéficiaires aux principes des interventions, comme par exemple la conformité aux critères d'admissibilité et l'allocation des fonds de contrepartie.</p> <p>Incompétence des conseils de district à gérer efficacement et à superviser les différentes activités.</p> <p>Demande effective de produits agricoles insuffisante</p> <p>Mesures d'atténuation : Accroître la transparence et la participation des parties prenantes locales au programme, afin de promouvoir l'obligation de rendre compte ; formation et soutien de la part des consultants chargés des conceptions et de la supervision</p> <p>Les interventions seront axées sur les agro-industries et produits agricoles existants à forte demande, et aideront les producteurs à aligner l'offre sur les besoins des acheteurs en facilitant la circulation des informations sur les marchés</p>
	<p>Sous-composante 2 : Valeur ajoutée</p> <p>2.1 Réhabilitation des centres post-récolte et dotation en matériels</p> <p>2.2 Diffusion des nouvelles technologies de gestion post-récolte des cultures alimentaires</p> <p>2.3 Nouvelles capacités financières pour les producteurs</p> <p>2.4 Formation sur le tas de groupes d'agriculteurs et de transformateurs de produits</p>	<p>2.1 Nb. de centres de formation PR réhabilités et dotés de ressources</p> <p>2.2 Nb. de propositions de produits à valeur ajoutée susceptibles de bénéficier d'un financement bancaire.</p> <p>2.3 Nb. de transformateurs de produits traitant directement avec les prestataires de services</p> <p>2.4 Nb. de transformateurs de produits ayant acquis de nouvelles connaissances³.</p>	ND	<p>2.1: 16 centres de formation PR réhabilités et dotés de ressources</p> <p>2.2: Au moins 50 propositions de valorisation de produits éligibles à un financement bancaire sont préparées</p> <p>2.3: 5 000 transformateurs de produits traitent directement avec les prestataires de service</p> <p>2.4: 350 agents/formateurs et 37 500 stagiaires sont diplômés ; 2 500 sessions de formation à la sensibilisation à l'attention de groupes d'agriculteurs des centres PR.</p>	<p>Rapports trimestriels, RMP et RAP</p>	<p>Résistance des bénéficiaires aux principes des interventions, comme par exemple la conformité aux critères d'admissibilité et l'allocation des fonds de contrepartie.</p> <p>Incompétence des conseils de district à gérer efficacement et à superviser les différentes activités.</p> <p>Demande effective de produits agricoles insuffisante</p> <p>Mesures d'atténuation : Accroître la transparence et la participation des parties prenantes locales au programme, afin de promouvoir l'obligation de rendre compte ; formation et soutien de la part des consultants chargés des conceptions et de la supervision</p> <p>Les interventions seront axées sur les agro-industries et produits agricoles existants à forte demande, et aideront les producteurs à aligner l'offre sur les besoins des acheteurs en facilitant la circulation des informations sur les marchés</p>

³ Ventilées par type de groupe bénéficiaire et par sexe.

	Composante 3: Gestion du projet : Gestion efficace et judicieuse du programme	3.1 Nb. de programmes de travail annuels, de rapports d'étape, de rapports S&E et de rapports sur la gestion des savoirs établis ; rapports d'audit annuels établis et approuvés. 3.2 Nb. de prestataires de services recrutés.	ND	3.1: 20 rapports trimestriels ; 5 rapports de revue semestrielle établis par NEMC ; 5 rapports de passation des marchés et d'audit environnemental, RMP et RAP établis 3.2: Des prestataires de service sont recrutés pour : - travaux de génie civil (21) - Biens (4 services de consultants)	Plans de travail et budgets annuels et procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet. ECP, TdR et contrats																												
PRINCIPALES ACTIVITÉS	COMPOSANTES			SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'€)																													
	<p><u>Sous-composante 1.1 Infrastructure de commercialisation</u> 1.1.1 Travaux de génie civil pour la réhabilitation de routes, construction/réhabilitation de marchés, magasins et installations d'entreposage 1.1.2 Études conceptuelles</p> <p><u>Sous-composante 1.2 Composante Valeur ajoutée</u> 1.2.1 Construction et dotation en matériels pour la réhabilitation de centres de formation post-récolte 1.2.2 Formation et AT pour la diffusion des nouvelles technologies 1.2.3 AT pour la facilitation des liens entre les transformateurs de produits et les fournisseurs de crédits 1.2.4 Formation des agriculteurs et des transformateurs de produits 1.2.5 Préparation de propositions éligibles à des financements bancaires</p> <p><u>Sous-composante 1.3 Autonomisation des producteurs (FIDA et AGRA)</u></p> <p><u>Composante II Finance rurale (FIDA et AGRA)</u></p> <p><u>Composante III Gestion et coordination du programme</u> 3.1 Créer des structures de gestion et de coordination du programme 3.2 Créer un SIG, un système de gestion financière, d'audit et de passation des marchés 3.3 Renforcer les capacités techniques de mise en œuvre aux niveaux régional et de district 3.4 Établir des rapports d'étape et des rapports financiers de bon niveau et dans les délais</p>			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>FAD</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I.1</td> <td>35,68</td> <td>33,51</td> <td>CD/Bénéficiaires</td> </tr> <tr> <td>I.2</td> <td>4,29</td> <td>4,27</td> <td>GOT/CD</td> </tr> <tr> <td>I.3</td> <td>14,26</td> <td>-</td> <td>FIDA/AGRA</td> </tr> <tr> <td>II.</td> <td>40,59</td> <td>-</td> <td>IFAD/AGRA/autres</td> </tr> <tr> <td>III.</td> <td>10,67</td> <td>2,22</td> <td>FIDA</td> </tr> <tr> <td></td> <td>105,49</td> <td>40,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Total	FAD	Autres	I.1	35,68	33,51	CD/Bénéficiaires	I.2	4,29	4,27	GOT/CD	I.3	14,26	-	FIDA/AGRA	II.	40,59	-	IFAD/AGRA/autres	III.	10,67	2,22	FIDA		105,49	40,00
	Total	FAD	Autres																														
I.1	35,68	33,51	CD/Bénéficiaires																														
I.2	4,29	4,27	GOT/CD																														
I.3	14,26	-	FIDA/AGRA																														
II.	40,59	-	IFAD/AGRA/autres																														
III.	10,67	2,22	FIDA																														
	105,49	40,00																															

**PROPOSITION DE PRÊT À LA TANZANIE POUR LA MISE EN ñ UVRE DU
PROGRAMME DøAPPUI À LøINFRASTRUCTURE DE COMMERCIALISATION, À
LøAJOUT DE VALEUR ET À LA FINANCE RURALE (MIVARFP)**

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU
CONSEIL DøADMINISTRATION**

La Direction soumet le rapport et les recommandations ci-après, relatifs à une proposition de **prêt de 40 millions døUC aux conditions du FAD**, pour le financement du Programme døappui à løinfrastructure de commercialisation, à løajout de valeur et à la finance rurale (**MIVARFP**) en **Tanzanie**

I. AXE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens entre le projet et la stratégie du pays

1.1.1 Le programme soutiendra les piliers de la Stratégie du secteur agricole du Groupe de la Banque (AgSS 2010-2014), à savoir : développement des infrastructures agricoles avec un accent sur les routes rurales et communautaires, les marchés, les infrastructures de stockage et løappui aux activités de transformation ; et viabilité et résilience des investissements dans løinfrastructure agricole au changement climatique. Le programme søinscrit également dans la droite ligne du Document-cadre de la Banque sur la réduction des pertes post-récolte, ainsi quøau Document de stratégie-pays de la Tanzanie (2011-2015), notamment son pilier 1 qui porte sur le développement des infrastructures ; et les piliers 2 et 3 du Programme global de développement agricole pour løAfrique (CAADP). Le programme est en outre conforme: a) à la deuxième Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté en Tanzanie (NSGRP-II 2010/11 à 2014/15), ou MKUKUTA-II (2010/11-2014/15) en Swahili, notamment au but de son grand groupe døactivités I portant sur la Croissance et la réduction de la pauvreté en Tanzanie continentale ; et b) à la deuxième Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté de Zanzibar (ZSGRP II, 2010/11-14/14), ou MKUZA II en Swahili. Le MIVARFP soutiendra par ailleurs les piliers du programme *Kilimo Kwanza* (« Løagriculture døabord ») du gouvernement, à savoir : løamélioration des infrastructures, notamment des centres commerciaux, la création de valeur ajoutée et un accès accru aux intrants et aux marchés de produits. Le *Kilimo Kwanza*, lancé en août 2009, avait pour objectif de mobiliser tous les secteurs de løéconomie afin de promouvoir une révolution agricole en Tanzanie. Il est articulé autour des axes suivants : i) financement ; ii) incitation à løadoption de politiques et règlements susceptibles døaccroître les investissements du secteur privé ; iii) industrialisation, valeur ajoutée et accès accru aux intrants et aux marchés de produits ; et iv) amélioration des infrastructures.

1.1.2 En ce qui concerne le grand groupe døactivités I (Croissance pour la réduction de la pauvreté en revenus) du deuxième but du NSGRP II (Réduire la pauvreté en revenus par la promotion døune croissance et døn développement inclusifs, durables et générateurs døemplois), la priorité consiste à réduire la pauvreté à travers des activités à grande échelle et durables. Les stratégies groupées døintensification de la croissance agricole dans tous les domaines (cultures, élevage, pêche) comprennent løintroduction et le renforcement des investissements dans les infrastructures de commercialisation physiques (sites de marché) et dans de grandes installations de stockage de produits agricoles et de la pêche. Løaccent est également mis sur løextension et la modernisation des routes ó notamment celles rurales ó comme moyen de soutenir løagriculture, donnant ainsi au pays toutes les chances døaccélérer la croissance et døaccroître les revenus. En ce qui concerne la deuxième Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de Zanzibar (ZSGRP II), son pilier 1 (Créer un environnement favorable à la croissance) est articulé autour de la

construction/réhabilitation de toutes les routes restantes, le pilier 2 (Promouvoir une croissance favorable aux pauvres et à large assise), sur une croissance agricole accrue, et le pilier 3 (Réduire la pauvreté en revenus et garantir la sécurité alimentaire pour tous), sur la réduction de la pauvreté. Le Document de stratégie-pays de la Tanzanie (2011-2015) est axé sur la mise en œuvre des piliers du NSGRP II et du ZSGRP II, qui prônent une croissance inclusive et la compétitivité. Le pilier 2 du Programme global de développement agricole pour l'Afrique (CAADP) met l'accent sur l'amélioration de l'accès par l'amélioration des infrastructures agricoles et autres interventions liées au commerce, tandis que le pilier 3 porte sur l'amélioration de la commercialisation au niveau national. Le MIVARFP est en parfaite conformité avec ces initiatives, d'autant plus qu'il vise à favoriser un meilleur accès aux marchés par l'investissement dans des routes de desserte, des centres commerciaux et des installations de stockage.

1.2 Justification de la participation de la Banque

Le but du MIVARFP est d'intensifier certaines activités menées avec succès dans le cadre du Programme de développement des systèmes de commercialisation agricole ó AMSDP (et du PSFR financé par le FIDA), d'approfondir l'accès aux services financiers afin de soutenir le développement agricole et rural, et de tirer parti des nouvelles expériences en matière d'utilisation du système de chaîne des valeurs, dans le cadre du Programme de soutien aux micro, petites et moyennes entreprises rurales (MUVI). Au plan stratégique, le programme cadre avec la Stratégie à moyen terme de la Banque axée sur la programmation agricole à travers des interventions visant à améliorer les infrastructures. La Banque a financé l'AMSDP, considéré tant par le gouvernement, la Banque elle-même et les institutions de financement partenaires, comme un succès. Le programme donnera l'occasion d'exploiter les enseignements tirés des précédents projets du Groupe de la Banque et du FIDA en matière de développement agricole et rural, et d'étendre les partenariats au secteur privé et aux partenaires au développement. Le partenariat entre la Banque et le FIDA pour le financement du MIVARFP s'appuie sur les conclusions de l'évaluation conjointe des politiques et opérations des deux institutions dans le domaine du développement agricole et rural en Afrique⁴, à savoir a) que la BAD et le FIDA ont des rôles distincts mais complémentaires, très pertinents quant aux besoins de l'Afrique en matière de développement agricole et rural ; et b) que les deux institutions devraient approfondir leur partenariat en exploitant leurs avantages comparatifs respectifs. Il existe entre la Banque et le FIDA, un protocole d'accord en vertu duquel la Banque finance les activités/programmes liés aux infrastructures matérielles, tandis que le FIDA se concentre essentiellement sur les services logiciels. Dans le cadre du présent programme, la Banque financera l'essentiel des infrastructures, tandis que le FIDA et l'AGRA financeront la composante finance rurale et la sous-composante autonomisation des producteurs. Les activités prévues au titre de ces deux volets (financées conjointement par le FIDA et l'AGRA) permettront aux bénéficiaires des infrastructures de commercialisation financées par la Banque d'avoir un meilleur accès aux crédits, ce qui créera des complémentarités entre les différentes activités du programme. Celui-ci permettra de résoudre certains problèmes cruciaux en vue de promouvoir un développement agricole durable et de lutter contre la pauvreté liée au développement du secteur privé, aux services financiers et aux marchés ruraux, questions qui dans l'actuel Programme de développement du secteur agricole (PDSA) ne constituent pas une priorité.

1.3 Coordination entre les bailleurs de fonds

La Banque est un partenaire au développement (PD) clé dans le secteur agricole en Tanzanie, avec une contribution de 18,8 % environ au développement du secteur. Ce secteur est soutenu principalement par trois bailleurs de fonds multilatéraux, à savoir : la Banque mondiale, le FIDA et la Banque africaine de développement, qui participent toutes à l'enveloppe PDSA.

⁴ L'agriculture africaine: vers des partenariats ciblés ó Une évaluation conjointe des politiques et opérations de la BAD et du FIDA dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Avril 2010

Reconnaissant le rôle de premier plan que joue le gouvernement dans les efforts de développement du secteur et son appropriation du processus, les PD se sont engagés à soutenir la mise en œuvre tant de la Stratégie de développement du secteur agricole (ASDS) que du Programme de développement du secteur agricole (PDSA). Un élément important de ce soutien consistera à harmoniser davantage les interventions des bailleurs de fonds. Dans ce sens, il a été créé au sein du Groupe des partenaires au développement (GPD), un Groupe de travail Agriculture (A-WG) dont la Banque est un membre actif. L'A-WG a pour mission de promouvoir la cohérence et l'harmonie dans l'aide au développement du secteur agricole, par la coordination de l'appui qu'apportent les partenaires au développement au secteur, ce qui permettra de synchroniser l'aide, de promouvoir un dialogue des politiques coordonné et de réduire les coûts de transaction. Sont actuellement membres de l'A-WG, la Banque, Irish Aid, la Banque mondiale, le FIDA, la FAO, le Japon (JICA), le PAM, l'USAID, la CE et la Suisse (Swiss Aid). Un accord a été conclu avec le gouvernement pour le pilotage du groupe pendant les cinq prochaines années et ce, après consultation du principal groupe des partenaires au développement. Ainsi, la présidence du groupe sera assurée par l'Irlande (Irish Aid) pendant deux ans (2008/2009 à 2010/2011), et la vice-présidence par la FAO. La présidence reviendra ensuite à l'USAID pendant trois ans (2011/12 à 2014/2015), et la vice-présidence à la BAD pendant cette période. Le président et le vice-président sont chargés, ensemble avec le secrétariat, de piloter et d'assurer la continuité du groupe. Le groupe est parfaitement informé du programme en cours et ce, à travers les échanges qui ont eu lieu avec les équipes de la Banque, du FIDA et de l'AGRA pendant les phases d'identification et de préparation notamment, mais aussi au cours de l'évaluation. Le bureau de la BAD en Tanzanie est un membre actif du groupe.

Secteur ou sous-secteur*	Pourcentage		
	PIB	Exportations	Population active
Secteur agricole	26 %	16 %	66 %
Acteurs et Dépenses publiques annuelles (moyenne 2008-2009 à 2009-2010)**			
Gouvernement	Bailleurs de fonds		
153 mill. d'USD	272 mill. d'USD		
36 %	64 %	BAD	18,8 %
		Banque mond.	44,0 %
		FIDA	22,8 %
		Japon	3,6 %
		Irlande	0,6 %
		PAM	1,8 %
		FAO	0,02 %
		UE	8,4 %
Niveau de coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques (Agriculture)			O
Existence de SWAP ou d'approches sectorielles intégrées			O
Participation de la BAD à la coordination des bailleurs de fonds ****			M
* le cas échéant ** Années [A1 à A2] *** pour ce secteur ou sous-secteur			
**** L: Chef, M: membre mais pas chef, Néant : non participation			

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectif du projet

Le but sectoriel général du projet est de lutter contre la pauvreté et de promouvoir une croissance économique rapide et durable en Tanzanie, par l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des populations rurales. L'objectif spécifique de la composante financée par le FAD est d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire en milieu rural par l'amélioration de l'accès aux marchés (routes de desserte, marchés et installations de stockage, gestion

communautaire des infrastructures), une plus grande valorisation des produits par les petits et moyens producteurs et transformateurs, y compris la formation de ceux-ci, et des dons de contrepartie pour le matériel.

2.2 Composantes du projet

Le programme dans l'ensemble a trois volets principaux présentés dans le tableau 2.1, à savoir : 1) développement des systèmes et infrastructures de commercialisation ; 2) finance rurale ; et 3) coordination et gestion du programme. Le projet sera financé par la Banque, en parallèle avec le FIDA et l'AGRA, selon les modalités suivantes : le FAD financera le développement des infrastructures de commercialisation et les aspects de la composante 1 et une partie de la composante 3, liés aux questions de valeur ajoutée ; le FAD quant à lui, financera les activités liées à l'autonomisation des producteurs et à l'établissement de liens commerciaux de la composante 1, toute la composante 2 et une partie de la composante 3.

Tableau 1.1
Composantes du programme

Titre de la composante	Coût est. (millions d'UC)	Description de la composante
1. Développement des infrastructures et des systèmes de commercialisation	54,23 [37,78]	
1.1 Infrastructures de commercialisation	35,68 [33,51]	<p>70 marchés/installations d'entreposage de district et des routes d'accès reliant les marchés aux zones de production (1550 km) seront construits comme suit :</p> <p>1.1 Marchés : Amélioration des bâtiments et des infrastructures de services pour 32 marchés de district (dont 25 dotés de chambres froides), 2 usines à glace, 4 marchés frontaliers ; et 32 installations d'entreposage (6 nouvelles et 26 réhabilitées) toutes dotées d'infrastructures de services ;</p> <p>1.2 Routes de desserte : Achèvement des travaux d'amélioration de 1550 km de routes de desserte praticables en toutes saisons, y compris des ponts, des buses, et des fossés de drainage latéral ; amélioration de 100 km de pistes villageoises avec l'aide d'une forte main-d'œuvre communautaire ;</p> <p>1.3 Renforcement des capacités : personnel de l'État (de 16 régions et 32 districts) et communautés bénéficiaires pour assurer la planification, l'exécution et la gestion des installations de commercialisation, notamment la fourniture de matériels de bureau et de motocyclettes aux districts pour la supervision de la construction ;</p> <p>1.4 Conception : Assistance technique pour des conceptions détaillées (de bâtiments-types pour les marchés, d'infrastructures de services et de routes de desserte) ; et supervision de la construction des marchés, des installations d'entreposage et des routes par les ingénieurs des districts</p>
1.2 Ajout de valeur	4,29 [4,27]	<p>1.5 Réhabilitation et dotation en ressources de 16 centres de formation post-récolte (PR) ;</p> <p>1.6 Assistance aux centres de formation PR pour la réalisation de diverses études, formation de producteurs et transformateurs de produits de taille moyenne et leur mise en contact avec les prestataires de services.</p>
1.3 Autonomisation des producteurs et	14,26[0]	<p>1.7 Sensibilisation, formation, renforcement des capacités et gestion des savoirs ; possibilités d'échanges de produits agricoles sur la base du</p>

Titre de la composante	Coût est. (millions d'UC)	Description de la composante
établissement de liens commerciaux		système de reçus d'entrepôt (WRS) ; renforcement des capacités des groupes de producteurs et de commercialisation en vue de la préparation de propositions d'interventions à valeur ajoutée ; facilitation des contacts d'affaires et soutien aux systèmes d'information sur les marchés.
2. Finance rurale	40,59[0]	<p>2.1 Services financiers au niveau communautaire : renforcement/amélioration des capacités de 1200 institutions financières informelles, 200 SACCOS (20 nouveaux) comprenant au moins 500 membres chacun, Les IMF étendront les services en milieu rural à 7 000-10 000 clients; 15 banques communautaires et Association des banques communautaires apex.</p> <p>2.2 Conception de mécanismes de finance rurale : Mécanisme d'assistance technique visant à utiliser le système tanzanien de partage fondé sur les mesures d'encouragement de 20 millions de dollars EU existant, conçu par l'AGRA pour les prêts agriculteurs (TIRSAL), comme levier pour mobiliser une enveloppe de 200 millions de dollars pour des prêts en faveur d'activités rurales et agricoles ; renforcement des capacités des acteurs de la chaîne des valeurs ; Fonds d'innovation rurale (RIF); amélioration du cadre juridique et stratégique de microfinance rurale ; et gestion des savoirs</p>
3. Coordination et gestion du programme	10,67 [2,22]	<p>3.1 Planification, gestion, coordination et mise en œuvre des activités du programme ;</p> <p>3.2 Suivi et évaluation, y compris diverses études, rapports d'étape et de supervision ;</p> <p>3.3 Achat de matériels de bureaux pertinents, de véhicules.</p>

Note : Les montants entre crochets représentent les parts FAD par rapport au total, hors droits et taxes

2.3 Solutions techniques retenues et autres options explorées

Dans les propositions de conception de sites de marchés, il est prévu des blocs de hangars, des étals, etc., contrairement aux marchés construits dans le cadre du précédent Programme de développement des systèmes de commercialisation des produits agricoles (AMSDP) financé par la BAD. Ceci permettra de planifier chaque site de manière à disposer d'une combinaison appropriée d'installations, en fonction de la taille, de l'orientation et de la forme du site, du type et du volume de l'activité commerciale, et des prévisions en matière de négoce. L'on veillera en outre, dans la conception des installations de stockage, à ce que les événements ne laissent pas passer l'eau ou les vermines. Les installations seront implantées, autant que possible, sur les anciens sites de marché. Toute nouveau site devra se trouver à une distance raisonnable de marche de l'ancien site et des communautés et sera choisi en consultation et en parfait accord avec les commerçants. Des installations de relocalisation temporaire seront fournies aux usagers durant la période de construction. Pour toutes les opérations de construction d'installations de stockage ou de marchés, l'accès à des voies de desserte sera prévu, ainsi que des mesures de protection de la santé et des mesures de sécurité en cas d'incendie. Les travaux devront en outre être exécutés sur la base d'un plan général d'implantation. La conception technique du programme a pris en compte des éléments essentiels qui devraient garantir le succès de l'opération, à savoir : i) les mesures de sûreté et de sécurité ; ii) les mesures de protection environnementale ; iii) un espace suffisant et fonctionnel tenant compte du taux de croissance de la zone ; et iv) l'efficacité des méthodes de gestion. L'option de rechange qui a été examinée et rejetée, est présentée au tableau 2.2.

Tableau 2.2
Autres options considérées et raisons de leur rejet

Intitulé de l'option	Brève description	Raisons du rejet
Construction d'un hangar de marché type dans tout le pays	Les marchés auront tous la même taille et comprendront a) un bâtiment principal comprenant de l'espace/des hangars pour les commerçants (pouvant contenir 600 personnes), des bureaux et, pour certains, un entrepôt ; et b) des installations sanitaires de taille standard, séparées (toilettes, salles de bain et vide-ordures en dur) et l'alimentation en eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les marchés sont différents en termes de : sites d'implantation, taille de la population, nombre de commerçants, niveau et type d'activité économique, notamment le nombre de jours de marché par semaine. Les installations économiques, notamment leurs types et tailles, devront donc être différentes, surtout celles qui servent actuellement de boutiques, de chambre froide pour le poisson frais, la viande, les légumes frais, les étals, etc., et les installations secondaires, telles que les clôtures, les aires de conditionnement et les points de restauration ; ▪ Certains des marchés ont été construits sur de nouveaux sites, très loin des anciens centres commerciaux et des habitations. Dans certains cas, ces nouveaux marchés ne sont pas opérationnels en raison de leur lieu d'implantation, de l'absence d'accès ou de services (eau, électricité) ▪ Difficultés budgétaires car pour les grands marchés, la surface utile pour ce type particulier d'installation coûte chère

2.4 Type de projet

Prêt d'investissement.

2.5 Coût du projet et modalités de financement

Le coût total du programme (Tableau 2.3a) est de 105,49 millions d'UC, dont 40 millions d'UC seront financés par un prêt du Groupe de la Banque. La BAD financera le programme parallèlement au FIDA et à l'AGRA, comme suit : FIDA (91 millions de dollars EU, soit 57,42 millions d'UC environ ó accord de prêt déjà signé), AGRA (7,3 millions de dollars EU, soit 4,62 millions d'UC environ). Le coût restant du programme (3,45 millions d'UC) sera couvert par les ressources provenant du GOT/des districts (2,08 millions d'UC), des bénéficiaires (0,11 million d'UC) et autres, tels que le Fonds spécial pour l'approfondissement du secteur financier, pour ce qui concerne les financements ruraux (1,26 million d'UC). Le coût de la composante financée par le FAD, y compris la provision pour hausse des prix (7,5 % en monnaie locale et 1,6 % en devises) et la provision pour aléas de construction, pour ce qui concerne les travaux de génie civil (5 %), hors droits et taxes, est estimé à 42,19 millions d'UC dont 22,39 millions d'UC (53 %) sont en devises et 19,80 millions (47 %) en monnaie locale. Ces coûts seront couverts par un prêt FAD de 40 millions d'UC et par la contribution du Gouvernement tanzanien (dont celles des districts et des communautés), chiffrée à 2,19 millions d'UC. La contribution du gouvernement correspondra aux 5 % en liquide attendus du Conseil de district, pour les marchés et les installations de stockage ; la main d'œuvre communautaire pour la réalisation des travaux relatifs aux pistes d'accès aux villages, l'entretien des routes par les CD après livraison du chantier par l'entrepreneur, et les salaires du personnel des conseils de district et du conseil régional impliqués dans la supervision des travaux. Les coûts des composantes du programme financées par le FAD sont résumés dans les tableaux 2.3b ó 2.6 ci-après.

Tableau 2.3a
Coût total estimatif du programme par composante et par bailleur de fonds (en millions d'€UC)

Titre de la composante	GOT/CD	Communautés bénéficiaires	BAD	FIDA	AGRA	Autres*	Total
Développement des infrastructures et systèmes de commercialisation	2,08	0,11	37,78	12,42	1,84	-	54,23
Finance rurale	-	-	-	36,54	2,78	1,26	40,59
Gestion et coordination du programme	-	-	2,22	8,46	-	-	10,67
Coût total du programme	2,08	0,11	40,00	57,42	4,62	1,26	105,49

* Fonds pour l'approfondissement du secteur financier, Tanzanie

Tableau 2.3b
Coût estimatif des composantes du programme financées par le FAD (en millions d'€UC)

Titre de la composante	Devises	M.L.	Total	% devises
Développement des infrastructures et systèmes de commercialisation	19,18	15,56	34,75	55
Coordination et gestion du programme	1,58	0,48	2,06	77
Total coût de base	20,77	16,04	36,81	56
Provision pour aléas de construction	0,80	0,54	1,34	60
Provision pour hausse des prix	0,82	3,22	4,04	20
Coût total du programme	22,39	19,80	42,19	53

Tableau 2.4
Sources de financement pour les composantes financées par le FAD (en millions d'€UC)

Sources de financement	Devises	M.L.	Total	% total
FAD	22,39	17,61	40,00	94,8
Gouvernement/districts	-	2,08	2,08	4,9
Communautés bénéficiaires	-	0,11	0,11	0,3
Coût total du programme	22,39	19,80	42,19	100,0

Tableau 2.5
Coût du programme par catégorie de dépenses pour les composantes financées par le FAD (en millions d'€UC)

Catégories de dépenses	Devises	M.L.	Total	% devises
A. Travaux	16,06	10,78	26,84	60
B. Biens	1,46	0,01	1,47	99
C. Services	3,25	3,33	6,58	49
D. Coût de fonctionnement	-	1,92	1,92	-
Total coût de base	20,77	16,04	36,81	56
Prov. pour aléas de construction	0,80	0,54	1,34	60
Provision pour hausse des prix	0,82	3,22	4,04	20
Total coût du programme	22,39	19,80	42,19	53

Tableau 2.6
Calendrier des dépenses pour les composantes financées par le FAD (en millions d'€UC)

Titre de la composante/année	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	Total
Développement des infrastructures et systèmes de marché	4,45	9,54	12,57	11,92	1,49	39,97
Coordination et gestion du programme	0,52	0,36	0,47	0,38	0,49	2,22
Coût total	4,97	9,90	13,04	12,30	1,98	42,19

2.6 Zone du projet et populations bénéficiaires

2.6.1 Les activités de la composante 1 du Programme d'appui à l'infrastructure de commercialisation et à l'ajout de valeur seront mises en œuvre dans 32 districts (sur 129) de 16 régions (14 en Tanzanie continentale et 2 à Zanzibar), en tenant compte de leur potentiel

économique en termes de production de cultures essentielles et d'élevage. En Tanzanie continentale, les régions choisies sont : Morogoro, Shinyanga, Mwanza, Mbeya, Iringa, Ruvuma, Rukwa, Arusha, Kilimanjaro, Tanga, Manyara, Dodoma, Singida, et Coast. Celles-ci incluent le *Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania* (SAGCOT). A Zanzibar, deux régions seront choisies sur les corridors touristiques du Sud et du Nord Zanzibari. Par ailleurs, la composante 2 (et le volet Autonomisation des producteurs de la composante 1) financée par le FIDA et l'AGRA seront mis en œuvre dans 26 régions de la République unie de Tanzanie (21 en Tanzanie continentale et 5 à Zanzibar). Trente-deux (32 districts) comptant au total 6,1 millions d'habitants environ (1,2 million de ménages) bénéficieront directement ou indirectement du soutien du FAD au programme. Les femmes représentent 84 % de la main-d'œuvre agricole et 23 % des chefs de ménage.

2.6.2 Pour le choix des communautés/sites individuels devant bénéficier de l'intervention, on tiendra compte de l'ampleur des activités de commercialisation, du potentiel en matière de partenariat public-privé, des possibilités d'expansion et des problèmes environnementaux qui se posent sur le terrain, des modalités/accords de relocalisation temporaire, et de la classification par les conseils de district. La plupart des marchés du pays se tiennent dans des installations provisoires et de fortune, ne disposant que d'un minimum d'infrastructures de base. Les rares marchés construits en dur ne possèdent pas les commodités essentielles, et leur gestion est généralement mal structurée.

2.7 Processus participatif mis en œuvre pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

Le projet a été conçu dans le cadre d'une approche largement participative, toutes les parties prenantes ayant été associées au processus, depuis la phase d'identification à celle de conception. Une mission d'identification (conception initiale) du programme par une équipe conjointe BAD/FIDA a été organisée en novembre-décembre 2009, et une mission de préparation BAD/FIDA/AGRA, en avril 2010. En novembre 2010, la Banque a dépêché une mission d'évaluation pour valider les informations recueillies sur le programme durant la phase de préparation. Les trois missions ont échangé avec différentes parties prenantes à Dar es Salaam. La mission d'évaluation s'est rendue à Arusha, Mbeya et Zanzibar. La mission de préparation comprenait un atelier de trois jours et des visites sur le terrain à Arusha et Zanzibar, tandis que la mission d'identification s'est rendue à Arusha, Moshi, Morogoro, Dodoma, Mbeya et Zanzibar. Les trois réunions de synthèse de ces missions, auxquelles ont assisté des représentants du gouvernement, des partenaires au développement et d'autres intervenants concernés par le programme proposé, ont été présidées par l'adjoint au directeur de cabinet du Premier ministre. Ces consultations ont permis d'identifier les enseignements tirés des projets/programmes précédents et de les prendre en compte dans la conception du programme. Les parties prenantes ont unanimement salué le programme et dit leur volonté de coopérer afin d'assurer le succès de sa mise en œuvre. Il est prévu durant la phase d'exécution, des activités de sensibilisation à l'intention des conseils régionaux et de district, ainsi que des bénéficiaires potentiels, et leur implication, en ce qui concerne les sous-projets, dans le choix des districts participants, dans la situation géographique des installations et leur portée, en se fondant sur des critères convenus. La gestion des centres commerciaux par les communautés/districts sera également encouragée.

2.8 Expériences du Groupe de la Banque, enseignements pris en compte dans la conception du projet

2.8.1 La Banque a énormément d'expériences dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures liées à l'agriculture et de projets d'infrastructures tout court, en Tanzanie. A titre d'exemple, on

peut citer : le projet AMSDP (prédécesseur du MIVARF) qui vient de s'achever, des projets routiers, tels que les 3 500 km de routes en gravier financées depuis 1997, et l'amélioration de la route bitumée Singida-Babati-Minjingu de 223,5 km en cours, le projet de réhabilitation/d'amélioration des 87,4 km de routes bitumées à Unguja (Zanzibar) et celui de la route Arusha-Namanga.

2.8.2 Les enseignements tirés du RAP de l'AMSDP et pris en compte dans la conception du programme sont, principalement : a) le besoin de meilleures dispositions pour la conception des routes rurales, notamment le dosage des compétences (ingénieurs civils, géodésiques/géomantiques et géotechniques) afin d'éviter certains problèmes de conception qui sont apparus. Ceci a été atténué par l'utilisation de services de cabinets spécialisés dans la conception de travaux de génie civil qualifiés, pour épauler le personnel du district ; b) la nécessité de réduire les retards ou le défaut pur et simple de paiement de la contribution en numéraire de 5 % aux travaux de construction. Ce problème a été atténué par l'imposition d'un paiement initial, ou la fourniture d'une preuve de provision dans le budget du district et une contribution communautaire en nature ; c) le besoin de mettre en place, dès le départ, un système de suivi-évaluation bien conçu et solide, et de disposer de données de référence, d'indicateurs de rendement et de moyens de vérification fiables qui permettront de mesurer les rendements et impacts du projet ; d) la nécessité de réduire les retards dans l'exécution dus au fait que le paiement de certains travaux de construction concerne une multitude de petits entrepreneurs, qui exécutent de petits travaux ci et là sur de vastes étendues. Ceci a été atténué par l'utilisation de comptes spéciaux (plutôt que le système de paiement direct), gérés par des comptables expérimentés, membres de l'équipe de coordination du programme (ECP) ; e) le besoin de renforcer les capacités de certains organismes chargés de la passation des marchés au niveau district, en incluant dans l'ECP, un chargé de la passation des marchés ; f) certains marchés ne sont pas opérationnels ou sont sous-utilisés en raison de leur situation géographique, de difficultés d'accès ou d'absence de services (eau, électricité), ou d'une mauvaise gestion. En ce qui concerne le MIVARFP, les conceptions seront basées sur une évaluation des besoins spécifiques sur le terrain, à laquelle seront pleinement associés les bénéficiaires. De précieux enseignements ont également été tirés de l'AMSDP en termes de gestion de projet, notamment les avantages du système d'installations gérées par le secteur privé et régies par la demande, l'implication des codonateurs, l'utilisation des systèmes publics existants et la nécessité de créer de la valeur ajoutée en étendant les marchés de produits des petits exploitants, etc.

2.8.3 Le programme s'est également inspiré de projets similaires financés par d'autres partenaires au développement, comme par exemple le Projet de développement du secteur agricole de la Banque mondiale (2006-11), mis en place pour améliorer l'accès et l'utilisation par les agriculteurs des connaissances, technologies, systèmes de commercialisation et infrastructures agricoles, et le système de reçus d'entrepôts (WRS) de produits agricoles de Tanzanie (2000-4) attaché au Fonds commun pour les produits de base (CFC) qui concerne certes le café et le coton, mais peut constituer une source d'inspiration sur la gestion du SRE.

2.9 Indicateurs de performance clés

2.9.1 Le Système de planification, de suivi et d'évaluation du programme (SPSE) fera partie intégrante du Système d'information de gestion (SIG), et sera lié au Système de gestion et de diffusion des savoirs (SGDC), pour permettre de disposer : i) d'informations ponctuelles et exactes sur les progrès dans la mise en œuvre du programme et de rétro-informations régulières afin de faciliter les prises de décisions, de redresser la barre en cas de déviation par rapport au plan, et de résoudre les problèmes rencontrés durant l'exécution ; et ii) de données de référence pour l'évaluation de la réalisation des résultats du programme. Un cadre logique de programme, comprenant une série d'indicateurs d'impacts, de réalisations et de résultats, a été élaboré pour

servir de repère pour le suivi-évaluation axé sur les résultats. Les indicateurs seront présentés sous forme de plan S&E avant le démarrage de la mise en œuvre. L'ÉCP affinera le plan S&E, avec l'appui de l'assistance technique, durant les six premiers mois de mise en œuvre du programme et ce, avec la participation des principales parties prenantes du programme. Un logiciel S&E avec une interface utilisateur unique, sera conçu sur mesure, pour s'assurer qu'il soit approprié et gérable. Les bases de données du système PSE seront, autant que possible, alignées sur les bases de données qu'utilisent les collectivités locales (LGMD2) pour le suivi, et dont sont extraites les données entrées dans les cadres S&E du PDSA et de l'ASLM. Ceci renforcera certes l'articulation entre le programme et le PDSA, mais permettra également de réduire sensiblement la charge de travail du personnel de district responsable de la collecte régulière de données pour le programme, et chargé par ailleurs de la collecte de données pour le LGMD2. Les études de référence prévues au cours du premier semestre du premier exercice établiront des repères qui permettront d'évaluer les réalisations et l'impact du programme. Une revue à mi-parcours (RMP) sera organisée au cours du premier semestre du troisième exercice budgétaire et, une fois les activités du projet achevées, l'ÉCP lancera le processus de rapport d'achèvement de projet (RAP).

2.9.2 Les niveaux d'indicateurs de performance à atteindre par le programme et dans les districts bénéficiaires sont les suivants :

- i) Baisse des frais de transport bord champ-marché principal (6,4 \$EU/t actuellement) de 2 % ;
- ii) Hausse des revenus agricoles mensuels moyens des ménages par habitant (8 \$EU) de 25 % ;
- iii) Baisse de la proportion de ménages consommant moins de trois repas par jour (51 %) de 15 % ;
- iv) Baisse des pertes post-récolte moyennes, de la récolte à la consommation, de 22 % à 8 % pour le maïs, et de 13 % à 4 % pour le riz ;
- v) Hausse de 100 % des revenus que tirent les conseils de district des marchés/installations de stockage, actuellement de 3 millions de \$EU ;
- vi) Réhabilitation et dotation en ressources de 16 centres de formation post-récolte pour la formation de 350 agents/formateurs et 37 500 stagiaires ; et 2 500 organisations d'agriculteurs bénéficiaires ; allocation de 1,6 million de dollars EU à titre de financement de contrepartie pour le matériel de transformation agricole et mise en contact des transformateurs de produits alimentaires avec les prestataires de services ;
- vii) Construction/réhabilitation de 70 infrastructures de commercialisation/installations d'entreposage (36 marchés dont 25 sont dotés de chambre froide, deux usines à glace et 32 installations de stockage), comptant respectivement un Comité local chargé des infrastructures de commercialisation (LMIC), opérationnel (avec 40 % de femmes) ; et amélioration de 1550 km de routes d'accès, afin de les rendre praticables en toute saison.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performance économique et financière

Tableau 3.1
Chiffres économiques clés

TREI (scénario de base) :	22,4 % VAN = 215,8 milliards de TZS
---------------------------	--

L'analyse économique couvre une période de 20 ans, c'est-à-dire la durée de vie économique prévisionnelle du programme. Pour l'évaluation des avantages du programme, il a été tenu compte des éléments suivants: a) investissements dans les routes et les infrastructures de commercialisation dans les zones rurales ; b) amélioration des revenus consécutive à l'augmentation des ventes des produits ciblés par le programme, du fait du renforcement des capacités et des installations de stockage fournies ; et c) appui à la finance rurale (projet financé par le FIDA). Les avantages découlant de l'amélioration des routes et des infrastructures de commercialisation résultent de l'augmentation du volume des produits commercialisés, de la réduction des coûts de transport et des pertes post-récolte. Les hypothèses utilisées sont les suivantes : i) les coûts du programme sont hors taxes et droits et ne comprennent plus de aléas pour hausse des prix à partir de l'année mentionnée ; ii) de l'an 6 à l'an 20 du projet, les charges récurrentes sont supposées représenter 30 % de l'ensemble des charges récurrentes pour l'année ; iii) baisse de 10 % des pertes post-récolte du fait des nouveaux marchés, de la formation dispensée sur la baisse des pertes post-récolte et la commercialisation ; et vi) 50 % de marge bénéficiaire et 80 % de recouvrement des prêts sur le portefeuille de finance rurale. L'analyse de sensibilité indique une bonne viabilité économique. Le programme reste viable même si l'évolution des coûts est défavorable, et il le restera si la hausse des coûts d'investissement et des charges récurrentes ne dépasse pas 81 %. En outre, cette viabilité ne sera pas compromise si les avantages additionnels varient et si leur baisse reste en-deçà de 45 %. L'analyse financière de modèles d'entreprises/d'affaires représentatifs révèle qu'avec l'ananas, le manioc, le riz et le maïs, les rendements sont plus élevés (de 200 à 1 300 \$EU). De plus amples informations sur la performance économique et financière et sur les hypothèses utilisées pour l'analyse sont présentées à l'annexe B7 des annexes techniques.

3.2 Impacts environnementaux et sociaux

Environnement

3.2.1 Conformément aux directives environnementales, le programme est classé dans la catégorie 2. La construction et la réhabilitation des marchés et des voies de desserte (rurales) auront quelques impacts environnementaux et sociaux localisés, spécifiques aux sites, qui surviendront pour la plupart durant la phase de construction du projet (érosion du sol, émission de particules, pollution de l'eau, etc.), mais ils devraient être insignifiants. Les travaux de génie civil qui ne sont pas localisés près des zones écologiquement vulnérables ou suivront l'alignement des routes et emprises existantes, ce qui limitera la réinstallation involontaire des communautés vivant sur les sites du projet. Il a été élaboré un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), présentant les mesures prévues pour atténuer les impacts.

3.2.2 *Impacts positifs* : Le programme améliorera sensiblement les revenus des ménages et le bien-être des agriculteurs en améliorant leur accès aux marchés. Par l'amélioration des routes d'accès communautaires, il devrait réduire la durée du trajet menant aux marchés et à d'autres services sociaux, tels que les hôpitaux et les écoles. Le programme devrait également contribuer à l'accroissement du volume des échanges commerciaux, ce qui stimulera différentes activités

commerciales dans les zones bénéficiaires, et permettra d'obtenir de meilleurs prix pour les produits agricoles et de faciliter l'accès aux intrants et services agricoles. Enfin, il accroîtra la productivité agricole et améliorera la sécurité alimentaire. Le programme aura des effets multiplicateurs sur l'économie locale de par les opportunités d'emplois qui seront créées et ce, d'autant plus qu'il encouragera l'utilisation de méthodes à haute intensité de main-d'œuvre pendant l'exécution des sous-projets, notamment dans le cadre de la construction et de l'exploitation des installations de transformation agro-alimentaire. L'amélioration des conditions d'achat et de vente, ainsi que des conditions d'hygiène, du fait de la construction de toilettes et d'installations de gestion des déchets à proximité des marchés, améliorera sensiblement les conditions sanitaires de la communauté locale.

3.2.3 Impacts négatifs : Durant la phase de construction du programme, les impacts négatifs potentiels résulteront probablement du décapage des sols, des pertes de végétation dues aux emprunts réalisés, de l'érosion du sol dans les zones de déblai et remblai de la route ainsi que dans les zones de dégagement d'emprunts, de l'envasement des fossés le long des routes et des sédiments drainés en amont, de la pollution des sols et de l'eau suite aux déversements de matériaux toxiques et dangereux, ainsi que du bruit, de la poussière et de la pollution atmosphérique dus aux activités de construction. Le projet réduira également les défrichements le long de l'alignement. S'agissant des marchés publics et des installations de transformation connexes, les problèmes de santé professionnelle et de sécurité, et les problèmes d'élimination des déchets solides, pourraient avoir des effets pervers sur l'environnement. La mise en œuvre des mesures d'atténuation devrait éviter tout impact potentiel cumulatif à long terme.

3.2.4 Mesures d'atténuation : Étant donné que les sous-projets qui seront identifiés au cours de la phase d'exécution du programme seront régis par la demande, des conceptions plus détaillées et des EIES spécifiques aux sites respectifs, assorties des PGES connexes, seront réalisées au cours de la mise en œuvre, conformément aux procédures d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de la Banque et aux lois et règlements sur l'environnement de la Tanzanie. La gestion des travaux de génie civil se fera conformément aux spécifications environnementales mentionnées dans les documents d'appel d'offres devant être mis en œuvre par les entrepreneurs et ce, en conformité avec la « Spécification 2000 du ministère des Travaux ». Il est prévu dans la conception des marchés, l'alimentation en eau potable (puits et forages d'eau potable ou, le cas échéant, la collecte des eaux de pluie), le drainage des eaux de surface provenant des précipitations, l'élimination des déchets solides par les fosses septiques, un système de collecte et d'élimination des ordures, du matériel de lutte contre l'incendie, et la formation des comités de gestion des marchés locaux. Pour ce qui concerne les routes d'accès, la conception classique prévoit des pentes transversales adéquates et des fossés de drainage latéral, la lutte contre l'érosion du sol par la réduction des défrichements sur les sites et le rétablissement des zones d'emprunt. Les mesures de suivi et d'atténuation seront mises en œuvre conjointement par l'ECP et le Conseil national de gestion de l'environnement (NEMC). L'équipe chargée des conceptions et le NEMC travailleront de concert en vue d'anticiper et d'atténuer les différents impacts négatifs potentiels. Pendant la phase de construction, le NEMC bénéficiera également d'une assistance pour le suivi du respect des normes pertinentes par l'ensemble des sous-projets. En gros, le programme ne devrait pas affecter irrémédiablement l'environnement.

Changement climatique

3.2.5 Les modèles de changements climatiques élaborés concernant la Tanzanie révèlent que le pays pourrait, à l'avenir, souffrir à la fois d'une augmentation des précipitations et d'une hausse des températures. Ces dernières années, certains districts ont connu des changements climatiques inhabituels qui ont entraîné des inondations passagères, principalement dans les plaines basses ou

plates, ce qui a sérieusement affecté l'infrastructure routière, entravant le transport et les déplacements d'un district à un autre. La conception du projet a tenu compte de ce facteur, s'agissant notamment des routes de desserte et communautaires qui seront construites dans le cadre du projet. Il y a donc lieu de veiller à l'utilisation des matériaux de construction de qualité/certifiés, de relever le niveau/bombement des routes de district/desserte afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluies de la surface de la route ; d'installer des buses et drains de gros calibres ; d'élaborer un plan d'entretien routier.

Genre

3.2.6 En Tanzanie, la main-d'œuvre agricole est constituée à 84 % de femmes, contre 80 % d'hommes, selon les estimations ; et 23 % des ménages ruraux sont dirigés par des femmes, dont les terres ont une superficie moyenne de 1,6 ha, contre 2,7 ha pour les ménages dirigés par des hommes. Ainsi, 84 % de femmes agricultrices, notamment les 23 % de ménages dirigés par des femmes, bénéficieront du programme. Les femmes bénéficieront notamment du programme en vertu de deux critères de participation des organisations rurales et des individus au programme, à savoir : a) au moins 40 % des bénéficiaires des activités du groupe sont des femmes et des ménages dirigés par une femme ; et b) au moins 40 % des clients potentiels sont des femmes. Pour permettre d'atteindre l'objectif énoncé dans la Stratégie nationale du genre (2005), notamment une représentation féminine de 50 % aux postes politiques et décisionnels d'ici à 2015, le programme prévoira également que les Comités locaux pour des infrastructures de commercialisation comprennent au moins 40 % de femmes. Le programme envisage i) d'accroître l'influence des femmes agricultrices dans les décisions liées à la chaîne des valeurs ; ii) d'accroître les connaissances et les informations dont elles disposent et de faciliter leur accès aux mécanismes de financement appropriés ; iii) de sensibiliser les hommes au fait que le partage du contrôle de la chaîne des valeurs des produits agricoles favorise le bien-être de la famille et de la communauté ; et iv) d'explorer de nouveaux produits-créneaux et chaînes de grande valeur sur lesquels les femmes productrices pourraient avoir une mainmise plus forte (voir détails dans l'annexe technique B8)

Impact social

3.2.7 Plus de 1,2 million de ménages (dont 270 000 ménages dirigés par une femme), soit 6,1 millions de personnes environ, bénéficieront directement ou indirectement du programme. Le développement des infrastructures et des systèmes de marché devrait s'accompagner, plus particulièrement, d'une amélioration des opportunités offertes par les marchés et d'un accroissement de la valeur ajoutée pour les produits cibles, ce qui induirait une hausse des revenus des ménages de petits agriculteurs participants. Ces avantages résulteront essentiellement de : i) l'amélioration de l'accès aux biens, services, marchés et informations ; ii) la baisse des coûts de transaction ; iii) l'accroissement de la production et de la productivité ; iv) l'amélioration de la sécurité alimentaire ; v) la baisse des pertes post-récolte ; vi) l'amélioration de la qualité des produits et la hausse des prix (bord champ) au producteur ; et vii) une économie d'échelle accrue. L'accroissement des exportations et/ou la baisse des importations permettront d'acquérir et/ou d'économiser des devises.

3.2.8 Les autres avantages institutionnels attendus du programme sont les suivants : i) efficacité dans le fonctionnement des groupes de producteurs et de commercialisation ; ii) gestion durable par les conseils de district et les communautés locales, des infrastructures de commercialisation prioritaires qui ont été financées ; et iii) renforcement des capacités des acteurs du secteur privé, afin de garantir la bonne gestion du WRS dans l'intérêt des petits exploitants agricoles. Le programme devrait également s'accompagner d'avantages environnementaux et sociaux, notamment d'une baisse générale de la pauvreté rurale et de la promotion d'entreprises à vocation

agricole durables. Ces avantages auront un impact positif sur la vie des femmes, qui représentent l'essentiel de la population rurale engagée dans l'agriculture.

Réinstallation involontaire

3.2.9 Il n'est pas envisagé de réinstallation involontaire dans le cadre du programme. Cependant, les nouveaux marchés devant être construits sur les sites des anciens, les commerçants devront être déplacés vers des sites provisoires pendant le temps de construction (six à neuf mois environ). Les sites temporaires identifiés seront dotés des services de base, notamment l'eau et l'électricité, pour permettre la poursuite des activités de commercialisation sans heurt. Les commerçants seront déplacés de façon systématique, en veillant à éviter toute perte de biens ou de moyens de subsistance. Les conseils de district, les communautés et les représentants des marchés conviendront des modalités de déplacement et de réinstallation, et ces ententes auront force obligatoire. Le coût de ces différentes opérations sera à la charge du Conseil de district. Aucun réalignement important de routes de desserte n'étant envisagé, il ne devrait pas y avoir de relocalisation majeure.

IV. MISE EN ŒUVRE

4.1 Modalités de mise en œuvre

Organe d'exécution

4.1.1 En se fondant sur une analyse des expériences passées et en cours, et avec l'accord du gouvernement, le Bureau du Premier ministre (PMO) qui a fait office d'organe d'exécution pour l'AMSDP, jouera le même rôle dans le cadre du MIVARFP. Le PMO restera l'organe d'exécution (OE) chef de file, mais la mise en œuvre sur le terrain relèvera de la responsabilité des collectivités locales. Le Comité de pilotage du programme, comprenant des intervenants clés du secteur public de Tanzanie continentale et de Zanzibar, deux représentants du secteur privé, ainsi que le coordonnateur national du programme, sera responsable des orientations de politique générale, de l'approbation des plans de travail et des budgets annuels, de la surveillance de la mise en œuvre et du suivi des résultats. Il est entendu qu'une amélioration des dispositions institutionnelles du PDSA, notamment l'inclusion d'un représentant du PMO, permettra d'élargir le cadre des discussions sur le secteur agricole. Ceci servira également de forum pour la présentation des rapports sur les activités du MIVARFP. La coordination des activités du programme sera assurée par une ECP, relevant du directeur de cabinet du PMO, dont la composition est spécifiée dans le Manuel de mise en œuvre du programme (PIM). L'ECP sera chargée de la revue et de la mise à jour du projet de PIM, lequel sera approuvé par la Banque avant sa mise en œuvre. L'ECP sera également chargée de la gestion et de la supervision d'ensemble du MIVARF, notamment de la coordination du travail d'élaboration des plans de travail, des budgets et de l'exécution budgétaire, de l'acquisition de biens, travaux et services, de la gestion financière et de la comptabilité, du suivi et de l'établissement des rapports, de la gestion des savoirs, et de la facilitation du respect des mesures de protection environnementale, de la promotion de l'égalité des sexes et autres mesures de protection sociale. A Zanzibar, le Comité de pilotage intersectoriel (ISSC), présidé par le directeur de cabinet du ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles (MANR), fera office de comité de pilotage du projet (CPP). L'ISSC sera représenté au sein du CPP afin d'assurer une coordination plus judicieuse des activités du programme à Zanzibar et en Tanzanie continentale. Une ECP plus restreinte existe déjà au sein du MANR à Zanzibar. Elle comprend un coordonnateur de programme et un chargé du suivi et de l'évaluation du programme (SEP). Afin de faciliter le démarrage harmonieux du programme, le GOT a nommé en janvier 2011, trois fonctionnaires clés de l'ECP (notamment un coordonnateur

de programme, un chargé des finances et un chargé du suivi et de l'évaluation des programmes), qui ont été retenus au terme de l'AMSDP et du PSFR.

4.1.2 La mise en œuvre au *niveau régional* sera coordonnée par le secrétaire administratif régional (SAR) au travers du Comité consultatif régional (CCR). Le SAR bénéficiera de l'assistance d'une personne focale régionale, d'un chargé de SPE et d'un chargé de la gestion des savoirs (GS). Au *niveau district*, la mise en œuvre du programme sera coordonnée par le directeur exécutif de district (DED), qui sera aidé d'une personne focale de district (PFD) et d'un chargé de SPE, qui travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de facilitation de district (EFD). Les rapports sur la mise en œuvre du programme seront soumis à l'ensemble du conseil et au Comité consultatif de district par le DED.

Acquisition de biens, travaux et services

4.1.3 Toutes les acquisitions de biens et travaux, et les acquisitions de services de consultants financées par la Banque s'effectueront selon les *Règles et procédures d'acquisition des biens et travaux* ou, le cas échéant, les *Règles et procédures d'utilisation des services de consultants* de la Banque, en utilisant les documents-types d'appels d'offres de la Banque. Le Bureau du Premier ministre et les collectivités locales respectives seront responsables de toutes les activités de passation des marchés pour la Tanzanie continentale, tandis que le ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles (MNR) le sera pour Zanzibar. Le tableau 4.1 ci-dessous résume les modalités de passation des marchés, tandis que l'annexe B5 en présente les détails.

Tableau 4.1
Modalités d'acquisition des biens, travaux et services

Catégorie	En millions d'UC				
	AON	Liste restreinte	Autre	NFB	Total
A. Travaux de génie civil	30,87	-	-	0,09	30,96
	(30,36)	-	-	-	(30,36)
B. Biens					
1. Véhicules	0,08	-	-	-	0,08
	(0,08)	-	-	-	(0,08)
2. Motocyclettes	0,05	-	-	-	0,05
	(0,05)	-	-	-	(0,05)
3 Matériels de bureau et autres	0,14	-	-	-	0,14
	(0,14)	-	-	-	(0,14)
4. Outils axés sur la main-d'œuvre	-	-	0,01	-	0,01
	-	-	(0,01)	-	(0,01)
5. Matériel de démonstration de la transformation	-	-	1,25	-	1,25
	-	-	(1,25)	-	(1,25)
C. Services					
1. Formation et renforcement des capacités	-	2,92	0,09	-	3,01
	-	(2,92)	(0,09)	-	(3,01)
2. Assistance techniques et services de consultants	-	3,32	0,88	-	4,20
	-	(3,32)	(0,88)	-	(4,20)
3. Services d'audit	-	0,13	-	-	0,13
	-	(0,13)	-	-	(0,13)
D. Personnel	-	-	-	1,00	1,00
	-	-	-	-	-
E. Coûts opérationnels	-	-	0,77	0,59	1,36
	-	-	(0,77)	-	(0,77)
Total	31,14	6,37	3,00	1,68	42,19
	(30,63)	(6,37)	(3,00)	-	(40,00)

Note : Les chiffres entre parenthèses sont les montants qui seront financés par le Fonds africain de développement

* « Autres » inclut la consultation des fournisseurs à l'échelle nationale, le marché de gré à gré, les travaux exécutés et la participation communautaire

** Non financés par la Banque : Articles financés par les bénéficiaires et le gouvernement

4.1.4 Il est ressorti de l'évaluation de capacités du Bureau du Premier ministre que celui-ci est doté de capacités techniques suffisantes pour assurer la gestion des activités de passation des marchés du programme. Il n'a pas été possible d'évaluer les compétences des collectivités locales en matière de passation des marchés, dans la mesure où le programme étant régi par la demande, les districts bénéficiaires ne sont pas encore choisis. Les collectivités locales présentent cependant certaines carences notoires en ce qui concerne la mise en œuvre des activités de passation des marchés. A titre de mesure générale d'atténuation, l'ECP sera renforcée par le recrutement d'un spécialiste de la passation des marchés supérieur, basé à Arusha, qui aura pour tâche de soutenir les collectivités locales (au niveau district) et de coordonner les activités de passation des marchés du programme et ce, en collaboration avec l'équipe de passation des marchés du PMO.

4.1.5 À Zanzibar, la passation des marchés concernant le programme sera centralisée sous la coupole du ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles de Zanzibar. Cependant, la cellule de passation des marchés n'est pas encore créée, ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre de cette activité. L'équipe d'évaluation a donc fortement recommandé que le MANR crée une cellule de gestion de la passation des marchés, conformément aux dispositions de la loi sur les marchés de 2005, et que celle-ci soit chargée de la conclusion des marchés du programme, entre autres. A titre de mesure d'atténuation, le programme recrutera un spécialiste de la passation des marchés supérieur, dont la tâche consistera à soutenir les activités de passation des marchés du programme et à renforcer les capacités de la cellule de passation des marchés de Zanzibar, nouvellement créée. Une évaluation détaillée des deux entités est présentée dans la sous-section 5.12 de l'annexe B5.

Gestion financière et décaissements

4.1.6 Les modalités de gestion financière et de décaissement prévues pour le programme ont été passées en revue lors de son évaluation. Il en est ressorti que le risque général résiduel de gestion financière est moyen, le projet tirant ses principales forces des expériences précédemment acquises dans le cadre de la mise en œuvre du programme AMSDP aujourd'hui achevé, ainsi que de la continuité assurée par le transfert, dans la mesure du possible, de certains fonctionnaires de l'AMSDP au nouveau programme. Pour pérenniser le programme et garantir son appropriation par le pays, celui-ci sera mis en œuvre conformément aux systèmes de gestion des finances publiques. Il est certes prévu d'utiliser un système commun de comptabilité et d'information financière mais, en plus du résumé consolidé qui sera préparé, des rapports spécifiques seront établis par les bailleurs de fonds respectifs. Les comptes du programme seront vérifiés par le Bureau national d'audit de Tanzanie, à la lumière des termes de référence d'audit pertinents de la Banque, de l'AGRA et du FIDA. Le rapport annuel d'audit devra être établi et reçu dans un délai de six mois, à compter de la fin de l'exercice visé.

Pour les décaissements, l'on utilisera le système de compte spécial qui a déjà fait ses preuves. Trois comptes en dollars spécialement dédiés au programme (un par partenaire participant) seront ouverts auprès de la Banque de Tanzanie, et gérés par l'ECP. En outre, des comptes en shillings tanzaniens seront ouverts et utilisés par le programme en Tanzanie continentale, à Zanzibar, et aux niveaux régional et district. Cependant, l'essentiel des paiements au titre des dépenses éligibles sera effectué directement par l'ECP, et de petits montants virés au profit de Zanzibar, des régions et des districts pour couvrir principalement leurs propres coûts de fonctionnement, sur la base des taux convenus pour la supervision. Les détails concernant les modalités de gestion financière et de décaissement, ainsi qu'un graphique à images des financements, figurent à l'annexe technique B.4.

4.2 Suivi

Chronogramme	Principales étapes	Processus de suivi / Effets de rétroaction
An 1	Etude de référence	L'ÉCP et les conseils régionaux et de district assureront le suivi
An 1 à 5	Mise en œuvre	Les bénéficiaires, les conseils régionaux et de district, le PMO, le NEMC et l'ÉCP
An 1-5	Rapports d'audit (passation des marchés et protection environnementale) Revue semestrielle du PGES par le NEMC, suivi du PGES au niveau sous-projet par les districts	Annuellement par l'ÉCP
An 3	Revue à mi-parcours et évaluation des impacts environnementaux et sociaux liés aux particularités des différents sites	Le suivi incombe à la Banque et à l'ÉCP
An 5	Etude des impacts	L'ÉCP et les conseils régionaux et de district
An 5	Rapport d'achèvement de projet	Le suivi incombe au PMO et à l'ÉCP ; la Banque devra y participer

4.3 Gouvernance

Pour la mise en œuvre du programme, une bonne gouvernance s'impose à tous les niveaux, du niveau national aux niveaux inférieurs (c.-à-d. plus de réactivité, plus de transparence, plus de responsabilité dans la gestion financière et plus de discernement dans l'utilisation des ressources), d'autant plus que la Tanzanie a reculé dans l'indice de perception de la corruption (IPC), passant de 3,2 (en 2007) à 2,6 (en 2009). La bonne gouvernance devrait favoriser une bonne organisation sociale, une coordination et une interaction propices au développement. Pour y parvenir, il faudrait disposer d'un cadre institutionnel capable de mobiliser toutes les compétences de la société et de coordonner les actions en faveur du développement. C'est pour cela que la conception des modalités institutionnelles proposées fait de la bonne gouvernance, un instrument de promotion et de réalisation des objectifs du programme, dans la transparence, tout en encourageant une participation à la fois démocratique et populaire. Des efforts résolus doivent être déployés pour assurer l'autonomie financière des bénéficiaires et stimuler leur participation démocratique et massive. En travaillant de concert avec les principales parties prenantes, la stratégie devrait permettre d'autonomiser les collectivités locales et les communautés bénéficiaires, et assurer une vaste participation populaire à la mobilisation des ressources, au partage des connaissances et des expériences en vue de stimuler des initiatives à tous les niveaux de mise en œuvre du programme.

4.4 Viabilité

Pour pérenniser les réalisations de la composante développement des infrastructures et des systèmes de commercialisation, la participation du secteur privé et l'adoption de mesures d'incitation commerciale sont essentielles. Le programme n'initiera pas d'activités dont les perspectives commerciales ne sont pas favorables. Le rapprochement des activités concernant le secteur agroalimentaire et la commercialisation, d'une part, et de l'accès amélioré aux services financiers, de l'autre, a également pour but d'accroître la durabilité commerciale. Pour assurer la pérennité des organisations, les groupes de producteurs seront suffisamment renforcés pour qu'ils puissent conserver leurs rôles dans la production et la commercialisation collective tout en saisissant les nouvelles possibilités commerciales qui verront le jour. La sous-composante

infrastructures de commercialisation soutiendra la création/le renforcement et la formation des comités sur l'infrastructure, pour qu'ils se chargent de l'exploitation et de l'entretien des installations ; elle renforcera également les capacités des conseils de district, des acteurs du secteur privé et des communautés, ce qui leur permettra d'assurer l'exploitation et l'entretien durables de ces installations une fois le programme achevé. Pour laisser aux comités de gestion le temps de s'imprégner de leurs tâches, le programme financera les activités d'exploitation et d'entretien pendant un an, à compter de la livraison des travaux par l'entrepreneur. Par la suite, le coût d'exploitation et d'entretien sera financé sur les recettes perçues. Il est convenu que le comité de gestion retienne pour ses activités, 40 % des recettes perçues sur les marchés. Les districts financeront l'entretien des routes d'accès sur les 30 % revenant à PRO-RALG sur les ressources du Fonds routier. Ces fonds ne couvrent présentement qu'environ 60 % des coûts d'entretien au niveau national mais ils croissent en termes réels, au rythme d'environ 3 à 10 % par an. Le déploiement ciblé des fonds disponibles pour les routes déjà réhabilitées permettra d'en garantir la viabilité. Les augmentations annuelles ultérieures permettront de réduire les retards par la suite. Le coût d'exploitation des matériels fournis dans le cadre du programme sera à la charge des usagers.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Les risques liés au programme à proprement parler, sont jugés modérés, étant donné que les interventions sont basées, pour la plupart, sur des approches ayant fait leurs preuves et/ou concernent des domaines d'intervention soutenus avec succès par l'AMSDP (et le PSFR). Les risques potentiels identifiés sont néanmoins présentés ci-après :

4.5.2 L'insuffisance de demande effective pour les produits agricoles, du fait d'un manque de réaction de la part du secteur privé (commerçants, revendeurs modernes et transformateurs de produits), le manque de compétitivité des producteurs et entrepreneurs nationaux, ou les restrictions administratives concernant l'exportation ó celle des cultures vivrières notamment. Heureusement, les restrictions à l'exportation du maïs, en vigueur depuis près de deux ans, suite aux préoccupations du gouvernement concernant la sécurité alimentaire au lendemain de la crise économique mondiale, ont été levées, et le lancement en juillet 2010 du Marché commun de l'Afrique de l'Est a élargi le marché régional officiel de produits alimentaires. En outre, les interventions du MIVARF seront initiées à partir de la demande des marchés, et mettront l'accent sur les activités de transformation et les produits très demandés au niveau national ou régional. Elles aideront par ailleurs les producteurs à aligner l'offre sur les besoins des acheteurs, en facilitant l'information sur les marchés.

4.5.3 La résistance des bénéficiaires du programme aux nouveaux principes qui seront promus : course aux ressources, conformité aux critères d'admissibilité convenus, contribution des bénéficiaires, etc. Avant le lancement du programme, il conviendrait d'organiser des ateliers de sensibilisation des parties prenantes afin de promouvoir une forte transparence et appropriation.

4.5.4 Incapacité des autorités régionales et de district, ainsi que des comités de gestion des infrastructures de commercialisation, à gérer et superviser efficacement les différentes activités du programme. Ce risque sera atténué par diverses activités de renforcement des capacités, conçues sur mesure pour les chargés de l'exécution à différents niveaux, afin qu'ils puissent mieux répondre aux attentes du programme.

4.6 Renforcement des savoirs

4.6.1 L'objectif de la stratégie de gestion des savoirs du programme est de s'assurer que les expériences innovantes, l'apprentissage et les bonnes pratiques soient capitalisés, synthétisés, mis par écrit et continuellement partagés entre le bureau de la BAD en Tanzanie (TZFO), l'équipe-pays, les partenaires locaux, le FIDA et d'autres partenaires régionaux et internationaux, y compris ceux

concernés par l'accès aux marchés (SCAPEMA) et la finance rurale (RFKMP), des projets FIDA dans les régions d'Afrique orientale et australe.

4.6.2 S'agissant de la mise en œuvre du système de gestion des savoirs, la capacité de suivi et d'évaluation du programme au niveau régional sera renforcée afin que chaque région puisse procéder à l'analyse de ses expériences en matière de mise en œuvre et les prendre en compte de manière à améliorer les résultats du programme et leur partage. La mission annuelle de supervision et de mise en œuvre du programme ne se limitera pas à l'examen des questions fiduciaires, mais elle évaluera également les déficits de connaissances et de capacités et les moyens de les gérer. Le système SEP du programme offrira également de précieuses opportunités d'apprentissage pour la compréhension et l'évaluation des progrès vers la réalisation des objectifs. Il est prévu de sensibiliser le secteur privé afin d'inciter ses acteurs à participer plus efficacement à la prestation des services, et de créer pour les nouveaux diplômés, des opportunités d'accès au marché de fourniture de services dans les zones rurales.

V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET POUVOIRS

5.1 Instrument juridique

Un prêt FAD en faveur de la République unie de Tanzanie.

5.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque

- Conditions préalable à l'entrée en vigueur : L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée à la satisfaction par l'emprunteur des dispositions de la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds africain de développement.
- Conditions préalables au premier décaissement : Le décaissement de la première tranche par le Fonds sera conditionné à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et à la satisfaction par l'emprunteur des conditions ci-après :
 - i) Fournir la preuve de l'ouverture i) d'un compte spécial en devises auprès de la Banque de Tanzanie et ii) de comptes en monnaie locale auprès de banques commerciales acceptables pour le Fonds, sur lesquels seront déposées les ressources du prêt et ce, en Tanzanie continentale et à Zanzibar, respectivement;
 - ii) Fournir la preuve de la création d'un comité de pilotage du programme qui donnera des orientations de politique générale et surveillera la mise en œuvre du programme, entre autres. Ce comité comprendra au moins deux représentants des parties prenantes du secteur public et deux représentants du secteur privé.
- Engagement. L'emprunteur s'engage à mettre en œuvre le PGES et à rendre compte, trimestriellement, des progrès en la matière, sous une forme acceptable pour le Fonds.

5.3 Conformité aux politiques de la Banque

Le présent projet est conforme à l'ensemble des politiques et directives en vigueur au sein de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

La Direction invite le Conseil d'administration à approuver la proposition de prêt d'un montant de 40 millions d'UC en faveur du Gouvernement de Tanzanie aux fins et aux conditions stipulées dans le présent rapport.

Carte de la zone du programme

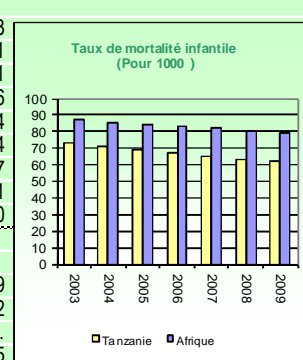
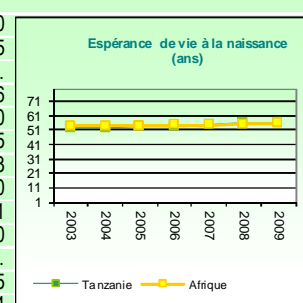
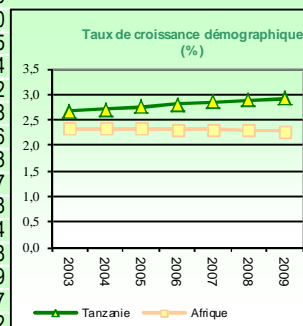
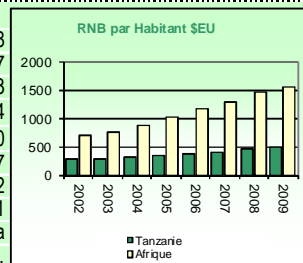
Programme d'appui à l'infrastructure de commercialisation, à l'ajout de valeur et à la finance rurale (MIVARFP)



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres, aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire, ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

Tanzanie : Indicateurs socioéconomiques comparatifs

	Année	Tanzanie	Afrique	Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		945	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2010	45,	1 031	5 659	1 117
Population urbaine (% of Total)	2010	26,4	39,9	45,1	77,3
Densité de la population (au Km ²)	2010	47,7	34,0	69,9	20,4
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	500	1 525	2 968	37 990
Participation de la Population Active - Total (%)	2010	48,9	40,1	61,8	60,7
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2010	49,3	41,0	49,1	52,2
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. hum	2007	0,527	0,433	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pa)	2010	148	n.a	n.a	n.a
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2007	67,9	42,3	25,2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2010	2,9	2,3	1,3	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2010	4,7	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2010	44,7	40,3	29,0	17,5
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2010	3,5	3,8	6,0	15,4
Taux de dépendance (%)	2010	91,8	77,6	55,4	49,2
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2010	99,5	99,5	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2010	22,8	24,4	49,4	50,6
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2010	56,9	56,0	67,1	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2010	57,7	57,1	69,1	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2010	40,9	34,2	21,4	11,8
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2010	10,7	12,6	8,2	8,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2010	59,8	78,6	46,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2010	96,5	127,2	66,5	6,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2010	5,5	4,4	2,7	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	790,0	530,2	290,0	15,2
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005-08	61,0	...
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2006	1,0	58,3	109,5	286,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2006	16,8	113,3	204,0	786,5
Naissances assistées par un personnel de santé q	2005-08	43,4	50,2	64,1	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	54,0	64,5	84,3	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005-08	...	65,4	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	24,0	41,0	53,6	99,5
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VI	2007	6,2	4,9	0,9	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2009	183,0	294,9	161,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2009	93,0	79,9	81,0	95,1
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2009	91,0	71,1	80,7	93,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005-08	16,7	30,9	22,4	...
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 032	2 465	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	5,1	5,7	2,9	7,4
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2009	104,9	102,7	107,2	101,3
Primaire - Filles	2009	104,9	99,0	109,2	101,1
Secondaire - Total	2009	27,4	37,8	62,9	100,1
Secondaire - Filles	2009	24,1	33,8	61,3	99,6
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot	2009	49,1	47,0	60,5	81,4
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2008	72,6	64,8	80,3	98,4
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	79,0	74,0	86,0	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	66,3	55,9	74,8	98,1
Dépenses d'éducation en % du PIB	2008	6,8	4,6	3,8	5,0
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	10,8	7,8	10,6	10,9
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,2	1,1	2,9	12,5



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2011

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Appendice III

Tableau récapitulatif du portefeuille de la BAD en Tanzanie
Liste des projets actifs (prêts et dons) par secteur

	SOURCE DE FINANC.	MONTANT APPROUVE (mill. d€UC)	DATE D'APPROB.	TOTAL DECAISSE E	% DECAISSE
A : PROJETS DU SECTEUR PUBLIC					
Projet d'investissement dans le secteur agricole au niveau district	FAD	36	24-nov-04	16,66	46,27
	FAD- G	7	24-nov-04	6,73	96,07
Programme de développement du secteur agricole - Phase 1	FAD	40	5-sept-07	36,17	91
TOTAL PARTIEL (AGRICULTURE)		83		59,56	72
Projet de réhabilitation et d'amélioration routière	FAD	38,65	03 sept. 2001	38,65	100
Projet d'amélioration routière de Zanzibar	FAD	16,22	9-juin-04	10,04	64,0
	FAD- G	0,71	9-juin-04	0,71	100
Amélioration de la route Singida-Minjingu-Babati	FAD	60	17-sept-07	17,5	33
Appui au secteur routier de Tanzanie	FAD	152	2-déc-09	0	0
TOTAL PARTIEL (TRANSPORT)		267,58		69,19	26
Eau et assainissement à Dar es Salaam	FAD	36,94	17-déc-01	28,63	84,3
	FAD- G	1,31	17-déc-01	1,17	89,16
Eau et assainissement en milieu rural	FAD	45	13-sept-06	45	100
	FAD-G	10	13-sept-06	10	100
2 ^{ème} Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural **	FAD	59	15-sept-10	0	0
5 ^{ème} Projet d'électricité	FAD	28,68	14-déc-2007	0,0	0
	FAD-G	1,32	14-déc-2007	0,49	37,84
Ligne de transmission Iringa-Shinyanga **	FAD	45,36	26-oct-2010	0	0
Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Zanzibar	FAD	25	11-nov-08	0,05	0,21
TOTAL PARTIEL (SERVICES PUBLICS)		273,9		87,85	32
Appui à SAP pour l'enseignement et la formation professionnels	FAD	14,22	9-juil-03	12,81	90,13
	FAD- G	1,6	9-juil-03	0,5	31,33
Projet d'appui à la réduction de la mortalité maternelle	FAD	40	11-oct-06	11,95	30
Programme d'appui au Plan de développement de l'enseignement secondaire	FAD	20	5-sept-07	20	100
2 ^{ème} Facilité de prêt aux petits entrepreneurs	FAD	20	10-mai-10	9,55	47,77
TOTAL PARTIEL (SOCIAL)		95,82		54,82	57
2 ^{ème} Appui institutionnel à la bonne gouvernance	FAD	5,62	20-sept-10	0	0
TOTAL PARTIEL (MULTI SECTEUR)		5,62		0	0
B : PROJETS MULTINATIONAUX					
Amélioration de la route Arusha - Namanga - Athi River (TZ/Ken)	FAD	49,24	13- déc-2006	26,69	54,21
	FAD -G	3,5	18- déc-2006	0,31	8,84
Facilitation du commerce et du transport en Afrique orientale (EAC)	FAD-G	6,2	29- nov-2006	1,28	20,58
Transport et commerce en Afrique orientale (TTFA)	FAD-G	1	29- nov-2006	0,37	37,37
Transport et commerce en Afrique orientale (NCTTCA)	FAD-G	2	29- nov-2006	0,92	46,23
Etude de faisabilité de la voie ferrée Isaka-Kigali (TZ/Rw/Bur)	FAD-G	1,66	20- oct-2004		0
Programme d'aménagement du Lac Tanganyika	FAD	4,99	17- nov-2005	0,88	18
TOTAL PARTIEL (MULTINATIONAL)		68,59		30,45	44,56%
C: SECTEUR PRIVÉ :					
Placement en fonds propres dans Access Bank of Tanzania	Prêt-projet	0,6	18-déc-2006	0	
Facilité de garantie partielle de crédit aux PME par la CRDB	Prêt-projet	0,15	22-juil-08	0	
TOTAL PARTIEL (SECTEUR PRIVÉ)		0,6		0,00	
TOTAL GÉNÉRAL		795,11		301,87	